



N/Réf.: PG/PG/07-07

Strassen, le 17 août 2023

à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de
la Viticulture et du Développement rural

Avis

sur le projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'application de l'indemnité compensatoire destinée à indemniser une partie ou la totalité des coûts supplémentaires et des pertes de revenus résultant des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques à une zone

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet sous avis. Elle n'a pas d'observations particulières à formuler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Guy FEYDER

Président